

### **Directives anticipées**

Selon la recommandation de *smarter medicine / Choosing Wisely*, il est important de discuter tôt de vos objectifs et de vos souhaits concernant votre santé avec votre équipe soignante et vos proches. Cela aide à vous offrir des traitements qui correspondent à vos désirs et de rédiger des directives anticipées.

#### Le bon moment

Il n'est jamais trop tôt, mais aussi jamais trop tard, pour vous pencher sur vos souhaits et objectifs. On ne sait jamais quand le destin frappe et on perd soudainement sa capacité de discernement. Cela peut survenir indépendamment de l'âge ou de l'état de santé. Après avoir discuté avec vos proches et votre médecin de confiance, il est important de consigner vos pensées par écrit, afin d'éviter toute ambiquïté en cas de situation extrême.

# Directives anticipées

Les directives anticipées que vous rédigerez reflètent votre volonté concernant des mesures médicales. Vous pouvez désigner un:e représentant:e thérapeutique. Vos directives anticipées ne s'appliqueront que si vous devenez incapable de discernement et incapable de communiquer vos souhaits à l'équipe soignante suite à une maladie ou un accident. Les directives anticipées peuvent être modifiées à tout moment.

### Avantages et désavantages des directives anticipées

## Avantages:

- Prise de conscience et respect des souhaits et des désirs
- Soulagement pour les proches
- Modifiable à tout moment

## Désavantages:

- Temps nécessaire
- Charge émotionnelle liée à la rédaction

### Procédure recommandée

Il est judicieux pour toutes les personnes, quel que soit leur âge ou leur état de santé, d'avoir des directives anticipées. L'objectif est de prendre des décisions dans votre intérêt en cas d'incapacité de discernement, sans devoir laisser cette responsabilité à vos proches. Discutez de vos souhaits, objectifs et questions avec vos proches et votre médecin de famille. Une fois que tout est clair, remplissez vos directives anticipées, datez-les et signez-les (tous les 2 ans). Réévaluez environ tous les 2 ans ou en cas de changement significatif dans votre état de santé, pour savoir si vos souhaits ont évolué.